

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

QUINZIÈME ARTICLE

La première année de l'application du régime du Concordat, les cultes ne figuraient au budget, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, que pour 1.200.000 francs. Le chiffre des pensions étant de 3.800.000 francs, les dépenses pour le culte s'élevaient à 5 millions. — Remarquons encore une fois que, d'après le Concordat, l'Etat ne devait pas les pensions.

Nous venons d'examiner le budget des cultes de l'année 1807 — c'est-à-dire le budget de la cinquième année d'application du Concordat — et il s'élève à 17 millions. Le chiffre des pensions atteint 23 millions, ce qui fait 40 millions pour toutes les dépenses du culte catholique.

L'Eglise romaine reçut donc à partir de 1807, au moins 35 millions par an de plus que l'Etat ne lui devait. Voilà comment Napoléon Bonaparte, devenu empereur, couronné par le pape, oint des huiles saintes de la Sainte Ampoule, apportée par la Colombe à Saint-Rémy, évêque de Reims, se montrait reconnaissant à la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Le Premier Consul voulait, par le Concordat, tenir l'Eglise catholique entre ses mains ; c'est lui qui lui appartient quelques années après 1801. Depuis 19 siècles, l'Eglise romaine est savamment organisée ; elle a des leviers puissants et cachés ; un monarque quelconque qui discute avec elle est destiné à devenir son esclave ou tout au moins son humble serviteur. On ne discute pas avec ceux qui ont pour principe de n'accorder aucune concession.

Quoi qu'il en soit, en admettant que le budget des cultes n'aurait pas augmenté de 1807 à 1902, l'Etat n'en aurait pas moins payé annuellement, pendant 95 ans, 35 millions de plus qu'il ne doit à l'Eglise catholique.

Or, 35 millions multipliés par 95 font la somme énorme de trois milliards trois cent vingt-cinq millions.

Et les paroles de Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, me reviennent sans cesse à la mémoire : « Réglez donc, messieurs, vos comptes avec l'Eglise. » Eh bien, monseigneur, nous réglerons quand vous voudrez.

Préparez votre portemonnaie, messieurs du clergé !

Ne croyez pas cependant que le budget des cultes soit resté à 17 millions, pour les traitements, et à 23 millions pour les pensions.

Après la chute de Napoléon I^{er}, — le renégat de la Révolution dont il était issu, — régna Louis XVIII, représentant du droit divin. Naturellement, il favorisa, en fils aîné de l'Eglise, le culte de ses pères. Par la charte de 1814, la religion catholique fut reconnue comme le culte de l'Etat, les frais de ce culte seuls furent payés par le Trésor public.

Par une ordonnance royale du 14 avril 1817, Louis XVIII affecta une somme de 3.900.000 francs à l'augmentation jusqu'à 25.000 francs du traitement annuel des archevêques et jusqu'à 15.000 francs de celui des évêques. A partir de 1817, les archevêques reçurent donc 10.000 francs et les évêques 5.000 francs de plus par an, que leur traitement concordataire. On se rappelle, en effet, que le Concordat fixait à 15.000 francs le traitement des archevêques et à 10.000 francs celui des évêques.

Comme nous possédons aujourd'hui 18 archevêques, on leur paie annuellement en trop 10.000 fr. × 18 = 180.000 francs.

De même, puisque nous avons 74 évê-

ques, on leur paie en trop, par an, 5.000 fr. × 74 = 370.000 francs.

Soit au total 550.000 francs.

Rien qu'aux prélats, il est payé plus d'un demi-million par an de plus qu'on ne leur doit. N'oublions pas d'ailleurs que l'Etat paie 18 archevêques et 74 évêques ; mais que le Concordat ne prévoit que 10 archevêques et 50 évêques. De ce chef, l'Etat paie 360.000 francs de traitement qu'il ne doit pas. C'est donc une somme totale de 550.000 fr. + 360.000 = 910.000 fr. que les prélats reçoivent en trop chaque année depuis 1817.

Le 17 septembre de la même année 1817, Louis XVIII créa cinq cents cures nouvelles. Mettons au minimum de 1.200 francs le traitement de chaque curé et nous obtenons une augmentation de 600.000 francs. Avec 910.000 francs aux prélats et 600.000 aux curés, nous obtenons ainsi une augmentation 1.510.000 francs.

Le roi Charles X augmenta, comme son frère, le budget des cultes ; mais il favorisa surtout les Congrégations dont nous nous occuperons ultérieurement. Louis-Philippe continua l'œuvre de ses prédécesseurs et l'homme du 2 décembre fut le digne successeur de celui du 18 brumaire. Ne croyez pas, d'ailleurs, que la République ait réduit jusqu'ici le budget des cultes ; au contraire, elle l'a augmenté. Nous ne pouvons suivre pas à pas les augmentations obtenues par le clergé catholique, ce serait long et fastidieux. Mais prenons le budget actuel des cultes et examinons ce qu'il est devenu.

A la page 1131 du budget de la République que nous étudions, en ce moment, nous voyons que l'archevêque de Paris a un traitement de 50.000 fr. par an, que l'archevêque d'Alger a 30.000 fr., que les autres archevêques ont chacun 25.000 fr. et que cinq cardinaux reçoivent un supplément de 10.000 fr. par an chacun.

A la page 1135, comme nous l'avons déjà dit, nous constatons que le chapitre de St-Denis et les chapelains de Sainte-Geneviève, coûtent 260.000 fr. par an au Trésor.

Les 2663 bourses accordées aux séminaristes catholiques sont inscrites au chapitre VI des dépenses pour une somme de 1.172.000 francs.

En somme, les cinquante mille archevêques, évêques, grands vicaires, chanoines, curés, doyens, desservants, vicaires reçoivent annuellement plus de cinquante-six millions de francs de traitement. Ajoutons à cela que les fabriques et séminaires couvrent ou possèdent 47.399 hectares de terre et que l'Etat accorde des subventions multiples au clergé catholique et nous entreverrons la richesse des ecclésiastiques.

Le culte catholique coûte annuellement à la France la somme fabuleuse de 86 millions. Bien entendu, nous ne comprenons pas dans ce chiffre la valeur des édifices du culte.

Calculons maintenant ce que le clergé catholique a reçu de trop depuis 1801. En admettant que de 1807 à 1817, il n'ait reçu que 35 millions par an de plus qu'on ne lui devait, on lui a trop payé pendant ces dix ans... 350 millions. Si de 1817 à 1902, c'est-à-dire pendant 85 ans, on lui a payé 86 millions, soit plus de 80 millions de trop par an, il a donc ainsi reçu : 80 × 85 = 6 milliards 800 millions de plus qu'on ne lui en devait de par le Concordat et en y comprenant même les pensions.

Supposons qu'en 1801 l'Etat ait remboursé au clergé le capital qui lui était dû. Le capital correspondant à 5 millions de rentes à 5 0/0 est de 100 millions ; l'Etat aurait donc payé cette somme de cent millions à l'Eglise catholique et, ensuite, il ne lui aurait rien dû. Les ecclésiastiques auraient retiré annuellement jusqu'en 1802, à 5 0/0,

les cinq millions de rentes qui leur ont été servis sous forme de traitement et, aujourd'hui, ils auraient encore cent millions de capital s'ils n'en avaient rien dépensé.

Or, l'Etat a payé en trop au clergé 6 milliards 800 millions, c'est-à-dire qu'il a 68 fois amorti le capital tout en payant la rente.

L'Eglise catholique n'est donc pas autorisée à réclamer un centime à l'Etat, puisqu'elle a reçu, outre la rente, 68 fois le capital qui lui était dû, en comptant tout à son avantage.

Cependant, l'Etat doit respecter les situations acquises et payer ses faiblesses, et le gouvernement commettrait, selon nous, une faute grave en séparant les Eglises et l'Etat sans sauvegarder les droits des personnes ecclésiastiques actuellement en fonctions.

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

M. Vallé à Vesoul

Dimanche a eu lieu le banquet organisé par les Comités républicains de la Haute-Saône pour fêter la victoire des radicaux dans toutes les circonscriptions de ce département, lors des dernières élections législatives.

M. Vallé, garde des sceaux, qui présidait, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé l'œuvre entreprise par le ministère Combes pour appliquer avec fermeté la loi contre les congrégations rebelles. Parlant de la résistance organisée en Bretagne, il a rappelé que la prétendue recrudescence de la foi s'était manifestée surtout par l'absorption en quelques jours et dans trois villages seulement, de quarante-cinq mille petits verres en plus de la consommation habituelle.

Répondant à la thèse de prétendus libéraux qui reprochent au ministère de trahir les principes de la Révolution, le ministre constate que la Révolution avait supprimé les congrégations. La liberté qu'on réclame pour celles-ci c'est celle de désobéir à la loi ; le gouvernement ne la leur accordera jamais.

A propos de libéraux, M. Vallé rappelle que ce nom a déjà servi à d'autres renégats républicains. Sous l'Empire M. Emile Olivier se couvrit de cette étiquette pour devenir ministre de Napoléon III et conduire d'un cœur léger la France à Sedan. De même, ceux qui prétendent avoir l'apanage du patriotisme sont ceux qui injurient constamment le chef de l'armée et ne trouvent d'approbations que pour les actes d'indiscipline. Aussi, le gouvernement ne se laissera pas émouvoir par les clameurs des réactionnaires. Son programme comporte la réduction à deux ans, du service militaire, avec suppression des dispenses, l'impôt sur le revenu, l'abrogation de la loi Falloux et la création d'une caisse de retraites pour les travailleurs. Il sera soutenu par tous les républicains.

En ce qui le concerne personnellement, M. Vallé déclare qu'il poursuivra la diminution des frais de justice pour les petits plaideurs et la simplification de notre procédure archaïque par la révision des tarifs des officiers ministériels.

Le discours du ministre de la justice a été accueilli par de longs applaudissements.

M. Bérard à Capdenet

M. Bérard sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, a inauguré dimanche un groupe scolaire.

Dans le discours qu'il a prononcé à ce su-

jet, M. Bérard a dit que l'école laïque est le temple du parti républicain ; il n'y a de vrais républicains que ceux qui aiment et font élever leurs enfants aux écoles laïques ; les instituteurs et institutrices sont les pionniers de l'avenir.

Au banquet qui a suivi cette inauguration, M. Bérard a dit encore : « Devant la levée du parti clérical, il est du devoir de tous les républicains laïques et démocrates, de tous ceux inébranlablement fidèles aux principes de 1789, de s'unir pour la défense de la loi, pour la défense de l'indépendance de la nation contre tout pouvoir théocratique. »

Au Transvaal

La tournée des généraux boërs

Les généraux Botha, de Wet et Delarey sont arrivés hier à une heure à la gare du Nord. Ils ont été l'objet d'une chaleureuse réception de la part de la population parisienne, qui les attendait au dehors de la gare dont l'accès n'était permis qu'à quelques privilégiés.

Répondant à l'appel des comités boërs, le public s'est rendu nombreux pour assister à l'arrivée des généraux, envahissant la rue de Dunkerque, où les gardiens de la paix ont dû la refouler et la masser sur les trottoirs.

Une salle d'attente avait été aménagée en salon de réception et tendue de rouge.

Les généraux ont été reçus par MM. le sénateur Pauliat, président du Comité de l'indépendance des Boërs et les membres des divers comités proboërs.

Un grand nombre d'autres membres du Parlement et des conseillers municipaux étaient également présents, ainsi que le major Mac-Bride, commandant la brigade irlandaise. Un long cri de : « Vivent les Boërs ! » et de vibrants applaudissements ont salué l'arrivée des héros de l'indépendance.

Des discours ont été prononcés par M. Pauliat, et par le général boër Botha, par M. Herbette, Mme Albert Dumont, présidente du « Sou des Boërs ».

Les généraux se sont rendus à l'Elysée, au ministère de l'intérieur et au ministère des affaires étrangères : dans ces deux ministères ils ont été reçus, M. Loubet était absent de Paris.

La population parisienne a fait de vives ovations aux généraux.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

L'ordre du jour de la séance d'ouverture de la session parlementaire qui a eu lieu aujourd'hui mardi 14 octobre n'a comporté, suivant l'usage, que le tirage au sort des bureaux et la fixation du programme de travail des deux assemblées.

Ce programme sera ainsi réglé : Le gouvernement demandera à la Chambre la discussion des interpellations relatives aux fermetures d'écoles congréganistes à la date la plus prochaine. Selon toutes vraisemblances, la Chambre fixera au jeudi 16 octobre ce débat qui occupera sans doute une seconde séance, le vendredi 17.

La Chambre aura ensuite à élire un vice-président en remplacement de M. Maurice Faure, devenu sénateur. Puis elle achèvera la vérification des pouvoirs.

Les interpellations

On annonce que le gouvernement demandera à la Chambre de réserver la discussion relative à la grève générale, afin de ne pas entraver les négociations engagées et les tentatives de conciliation.

Le gouvernement ajoutera qu'il est heureux de constater que déjà une légère détente s'est produite.

Quant au malheureux accident de Terre-Noire, une instruction judiciaire est ouverte. Le garde et le gendarme qui ont tiré des coups de revolver sont arrêtés. L'instruction se poursuit actuellement.

Le congrès radical et radical-socialiste

Dans la dernière séance du Congrès radical, présidée par M. Buisson, celui-ci a prononcé un long discours, où il a déclaré que le Congrès avait affirmé l'existence d'un grand parti nouveau, et avait organisé ce parti comme parti de gouvernement.

Le Congrès a décidé que le prochain Congrès aurait lieu à Marseille.

On a adopté ensuite un vœu tendant à rendre un vif hommage au président Magnaud, et la séance a été levée.

Un banquet a eu lieu à l'issue du Congrès, banquet où de nombreux discours ont été prononcés, notamment par MM. Cazeneuve, Michel, Debierre, Ch. Bos, député, etc., qui ont flétri le cléricalisme et le césarisme, et ont adjuré les radicaux et les radicaux-socialistes de rester unis pour empêcher le ministère de tomber.

Le Congrès radical, avant de se séparer, a adopté un manifeste-programme dont voici les grandes lignes :

Rachat par l'Etat des chemins de fer et de certains monopoles.

Caisse de retraites pour les travailleurs.

Arbitrage obligatoire.

Suprématie du pouvoir civil.

Démocratisation de l'armée.

Justice gratuite, égale et commune pour tous.

Enseignement national à tous les degrés.

Réforme complète de notre système d'impôts.

Séparation des Eglises et de l'Etat.

Remaniement du personnel administratif dans l'armée et dans les administrations civiles.

Service de deux ans et suppression des conseils de guerre.

Le Président de la République dans la Drôme

M. Loubet s'est rendu dimanche à Valence pour procéder à la pose de la première pierre d'un pont à piles qui relie les deux départements de la Drôme et de l'Ardèche.

M. Loubet, parti de Paris samedi soir, était accompagné de MM. Maruéjou, ministre des travaux publics, Combarieu, général Dubois, secrétaires généraux de la présidence.

M. Loubet a été reçu à la gare par toutes les notabilités politiques du département de la Drôme.

Après les réceptions obligatoires, et les discours d'usage, M. Loubet a fait une promenade à travers la ville.

A midi : un grand banquet offert par la Chambre de Commerce de la Drôme a eu lieu, des discours ont été prononcés par le président de la Chambre de Commerce et par M. Loubet.

La cérémonie de la pose de la première pierre du pont a eu lieu dans la journée.

Le soir un banquet a été offert au président de la République par la municipalité.

La dernière chute de M. Cavaignac

Les députés nationalistes se sont constitués en groupe, dont le bureau a été ainsi composé : président, M. Cavaignac ; vice-présidents, MM. Gauthier de Clagny et lieutenant-colonel Roussel ; trésorier, M. Syveton ; questeur, M. Daniel Cloutier.

Les Nouvelles Rentes 3 0/0

L'Officiel publie, dans sa partie non officielle, un rapport au Président de la République sur le résultat des opérations relatives à l'émission de rentes 3 0/0, autorisée par la loi du 6 décembre 1901, pour un capital de 265 millions.

La souscription a donné les résultats suivants : Nombre de souscripteurs : Paris, 40.968 ; départements et Algérie, 59.389 ; total, 100.357.

Le classement des souscriptions donne les résultats suivants :

Souscriptions de 3 fr. de rente, 66.898 ; souscriptions de 10 fr. à 100 fr., 27.633 ; souscriptions de 110 fr. à 500 fr., 3.831 ; souscriptions de 510 fr. à 1000 fr., 795 ; souscriptions de 1010 fr. à 10.000 fr., 52 ; souscriptions de 10.000 fr. à 100.000 fr., 123 ; souscriptions au dessus de 100.000 fr., 95. Total 100.357.

Rentes souscrites : Paris, 186 millions 663.120 fr. ; départements et Algérie, 9 millions 844.901 fr. Total 196 millions 508.021.

Sommes versées : Paris 933 millions 315.680 fr. départements et Algérie, 47 millions 224.505 fr. Total, 980 millions 540.105 fr.

Le commandant d'Ormescheville

On annonce que le commandant Bexon d'Ormescheville vient, par décision ministérielle, d'être relevé de ses fonctions de commissaire du gouvernement près le conseil de guerre du 4^e corps d'armée.

Le commandant d'Ormescheville, qui était commissaire du gouvernement au 1^{er} conseil de guerre qui condamna Alfred Dreyfus et a requis contre le soldat Voisin qui, après révision de son procès, a été acquitté par le conseil de guerre, a encore dix-huit mois d'activité avant d'avoir atteint la limite d'âge.

Scandales congréganistes

Les journaux annoncent qu'une enquête est ouverte, par le parquet de Tours, au sujet de scandales qui se seraient produits dans un couvent de cette ville.

Les orphelines enfermées dans ce couvent auraient été victimes de brutalités inouïes de la part des religieuses.

Le tour du monde en quarante jours

Ces jours derniers a eu lieu, à Paris, sur la convocation de M. Peare, représentant du chemin de fer de la Chine orientale, une réunion des directeurs des compagnies de chemins de fer français de l'Ouest, du Nord, de l'Orléans, etc., des représentants des chemins de fer belges, hollandais, allemands, autrichiens, de la Compagnie internationale des Wagons-lits et du South-Eastern and Chatam Railway.

La réunion avait pour but d'étudier les mesures internationales nécessaires pour faciliter le voyage en chemin de fer de Paris à Pékin, stipuler en quelles autres villes d'Europe telles que Londres, Bruxelles, Amsterdam, Berlin, Vienne, Budapest et Saint-Petersbourg, seraient délivrés les billets pour Dalny, Pékin, Changhaï, Yokohama et autres villes d'Extrême-Orient, régler toutes les questions de train, de bagages, de prix de billets, etc.

Il a été décidé notamment que des billets directs sur les villes transsibériennes et Pékin seront délivrés au Havre et à Cherbourg, que les grandes compagnies de navigation transatlantiques (Compagnie générale Transatlantique, Hambourgeoise, Brémoise, American line) desservent plusieurs fois par semaine, on peut même dire journalièrement si on tient compte des correspondances avec les lignes qui desservent Southampton par le service quotidien entre le Havre et cette ville.

Cette conférence internationale a, en outre, résolu le problème du tour du monde en 40 jours.

Sur la proposition du directeur de l'Ouest français, en effet, la conférence s'est montrée disposée à une entente avec les compagnies de navigation transatlantiques et transpacifiques, et avec les chemins de fer transaméricains pour la délivrance de billets aller et retour de Paris à Pékin avec aller par la voie de l'Atlantique, de l'Amérique et du Pacifique, et retour par le transsibérien ou vice versa. Ces billets d'aller-retour, véritables billets de tour du monde, permettront de réélire exactement de moitié — 40 jours au lieu de 80 — la durée du voyage effectué par le héros de Jules Verne.

Mort tragique de deux aéronautes

MM. Brasky et Morin, partis hier matin du parc de Vaugirard, dans un ballon dirigeable, ont trouvé la mort dans des circonstances épouvantables.

La nacelle du ballon s'est détachée et les deux aéronautes ont été précipités d'une hauteur considérable sur le sol. Leurs cadavres étaient horriblement mutilés.

CHRONIQUE LOCALE

M. COCULA

ET LE

Congrès radical de Lyon

Parmi les membres du congrès radical et radical socialiste qui ont été désignés comme délégués au comité exécutif, nous relevons le nom de notre sympathique sénateur, M. Coculaqui, en outre, a été élu membre de la commission de l'enseignement.

En nommant M. Cocula, les membres de cet important congrès ont manifesté leur vive sympathie au vaillant défenseur des idées laïques, au ferme républicain qu'a toujours été notre dévoué sénateur.

Nous félicitons vivement M. Cocula de l'importante et flatteuse nomination dont il vient d'être l'objet.

Dans la même séance M. Elie Malbec, de Salviac, a été désigné comme délégué suppléant pour le département du Lot du comité exécutif.

Avis aux agriculteurs du Lot

Le Concours de Boucherie qui se tient tous les ans le 1^{er} Février à Cahors, n'aura pas lieu le 1^{er} Février 1903.

CAHORS

L'UNION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE !

Lorsque, dans de précédents numéros, nous nous élevions contre l'incorrection des organisateurs de la fête de l'Union artistique et littéraire, nous ne prévoyions pas qu'eux-mêmes viendraient, huit jours après, affirmer d'une façon éclatante cette incorrection contre laquelle proteste aujourd'hui tout le public.

Dimanche, au théâtre, la Société donnait une seconde fête, complément de celle du 4 octobre : mais alors que ce complément, devait être gratuit, nous n'avons pu nous expliquer encore — quoi qu'on en dise — pourquoi dimanche il fut payant.

Cependant, n'insistons plus : ceci n'est rien à côté de ce qui s'est passé depuis.

Au cours de la soirée de dimanche, le tirage de la tombola organisée par la Société a eu lieu.

A-t-on procédé à ce tirage d'une façon régulière ? Il paraît que non.

D'abord les organisateurs ne s'étaient pas entourés des garanties légales : aucun représentant de la loi n'assistait au tirage ; ensuite, au lieu du système de la roue, — le seul qui puisse inspirer confiance — on avait choisi le système des billets !...

Il semblait cependant que le tirage ait été fait honnêtement : lorsqu'un numéro sortait, on annonçait en même temps le lot qui lui était échu.

Par ce système, la plupart des propriétaires de billets gagnants savaient immédiatement quel était le lot qui leur appartenait.

Mais, le lendemain, lorsque les gagnants allèrent réclamer leur lot, quel ne fut pas leur désappointement quand, au lieu de celui qui leur était dû, on leur remit un bibelot insignifiant, dans tous les cas, tout autre que celui qu'ils avaient gagné.

On comprendra combien les protestations sont violentes contre cette façon de procéder que nous ne qualifierons pas.

Nous le disons bien haut : les premiers, nous avons protesté contre les organisateurs de la fête dont le manque de tact était par trop évident : aujourd'hui, le public, nous donnant pleinement raison, proteste, à son tour, bruyamment.

En terminant, disons que jamais nous n'eûmes l'intention de viser la Société elle-même et de confondre tous ses membres dans la même critique.

Nous avons protesté contre les organisateurs de la fête, — uniquement même contre certains organisateurs dont convient de corriger les façons... bizarres à l'égard et au préjudice du public.

LA RÉD.

Armée

Notre compatriote, M. Grosse, chef de bataillon d'infanterie en retraite, est nommé lieutenant-colonel commandant le 83^e régiment territorial en garnison à La Roche-sur-Yon (Vendée).

Au lycée Gambetta

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de faire don au lycée Gambetta, de 6 fort belles gravures :

Le portrait de Gambetta, par Lefort.
Le portrait du Président Loubet, par Lefort.
Le Retour à la ferme, de Troyon.
La bataille d'Honschoot, de Dupré.
L'homme à l'épée, de Franz Hals.
Les Etats généraux, de Dalon.

Ces tableaux, qui seront placés dans le parloir du lycée, ont été accordés par M. le ministre grâce aux démarches de notre compatriote M. Jules Combarieu, chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, ancien élève et ancien professeur de rhétorique du lycée de Cahors.

Conseil d'hygiène

Le Conseil d'hygiène se réunira le 21 octobre, à 3 heures du soir, dans une des salles de la Préfecture.

Ligue des droits de l'homme et du citoyen

Les membres de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen (section du Lot), sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 19 octobre à 1 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Coups et blessures

Dimanche, vers quatre heures, le nommé Guillou, cultivateur à La Mothe, à un kilomètre environ de Cahors, prévenait la police de notre ville qu'il venait d'assommer à coups de bêche sa femme et un voisin qu'il avait trouvés sur le lit dans une position qui ne laissait aucun doute sur son malheur conjugal.

La police se transporta sur les lieux et constata que si, en effet, la femme Guillou et son amant avaient reçu une formidable raclée, leur vie cependant n'était pas en danger.

L'amant, un jeune homme de vingt ans, marié à peine depuis six mois, avait reçu plusieurs coups de bêche sur la tête : il portait une blessure assez sérieuse sur le front et à l'arcade sourcilière, et avait sur le corps des ecchymoses nombreuses.

Néanmoins il pouvait marcher et son état était loin d'être même grave.

La femme, âgée de trente-huit ans, ne portait qu'une égratignure à la main, mais ses reins et ses côtes sont, disait-elle, en mauvais état.

Malgré les douleurs qu'elle ressentait, elle a pu se rendre au bureau de police où elle demanda à rester, ne voulant pas rentrer à la maison par peur de son mari qui affirmait-elle l'aurait tuée.

Guillou est un homme de trente-cinq ans environ ; c'est un colosse doué d'une force peu commune, peu commode, quand il a bu un coup.

Est-ce vrai qu'il aurait surpris sa femme et son voisin en flagrant délit d'adultère ?

Rien ne le prouve ; la femme Guillou nie énergiquement. C'est une raison qu'il donne pour expliquer sa brutalité, dit-elle : mais la femme n'a pas une réputation excellente.

Quant au jeune tourtereau, il se contente de dire que s'il se trouvait dans la maison de Guillou, c'était pour faire brûler du papier que l'on emploie contre les punaises.

La version de la femme Guillou au sujet de la présence du voisin dans la maison est différente ; ce jeune homme se serait trouvé chez elle parce qu'il était venu chercher son mari pour ramasser des noix.

La police a ouvert une enquête ; mais d'ores et déjà on peut dire que cette affaire, qui paraissait très grave — on parlait du meurtre de la femme et de l'amant, — se réduit à une simple raclée.

Foire

La foire du 11 octobre a été peu importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs gras, de 32 à 34 fr. les 50 kil. ; attelages, de 450 à 750 fr. la paire.

Porcs. — Porcs gras, de 45 à 48 fr. les 50 kil. ; les jeunes, de 18 à 35 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kil. ; agneaux, de 0 fr. 75 à 0 fr. 80 le kil.

Halle. — Blé en vente 200 hectolitres, vendus 185, prix moyen 18 fr. l'hectolitre ; mais en vente 125 hectolitres, vendus 115, prix moyen du nouveau 12 fr. 25 l'hectolitre ; pommes de terre, de 3 fr. 50 à 4 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le demi-kilog. ; poulets, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le demi-kilog.

Lapins privés, de 1 fr. 25 à 2 fr. 20 la pièce ; œufs, de 0 fr. 85 à 0 fr. 90 la douzaine.

Vendange, de 0 fr. 15 à 0 fr. 20 le kilog., selon qualité.

Théâtre de Cahors. — Tournées Castelain

Rappelons à nos lecteurs que c'est le jeudi 16 octobre prochain, que sera donnée l'unique représentation de la tournée Castelain. Dans la même soirée, cette troupe remarquable par son homogénéité, interprétera : « Les Deux Fiancés », une délicieuse comédie en un acte, du théâtre du Gymnase ; « Les Deux Ménages », pièce en trois actes de la Comédie-Française, chef-d'œuvre bien français et surtout bien parisien ; « Les Deux Divorces », pièce en un acte, du théâtre des Nouveautés, et qui n'est qu'un éclat de rire auquel se mêlent quelques larmes assez à temps séchées pour finir sur une note gaie. M. Castelain et ses excellents comédiens sont certains de retrouver leur succès habituel avec ce spectacle réellement exceptionnel.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 16 ET 19 OCTOBRE

Allegro militaire
La Sirène (Ouvr^e)
A Sérénade
B Douce Caresse
François les Bas bleus (Fantaisie)
Guillerette (Polka)

Auber
Piervé
Gillet
Bernicat
Roux.

Allées Fénélon de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 14 Octobre 1902

Naissance

Calvet, Jean-Louis, à Frayssinet.
Publications de Mariages
Montfort, Jean, cocher et Teulat, Eugénie-Adèle, cuisinière.
Brondel, Antoine, facteur des postes, et Bricard, Françoise, couturière.

Décès

Mercadier, Jean-Eloiard, soldat au 7^{me} de ligne, 19 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

ALBAS. — Elections municipales. — A la suite de la démission de M. Mourguès comme maire de la commune d'Albas, démission acceptée le 2 octobre, les électeurs de la section d'Albas sont convoqués pour le dimanche 26 octobre à l'effet d'élire un conseiller municipal pour compléter le conseil.

SAUX. — Hyménée. — Ce matin, a été célébré le mariage de M. François Salanié, négociant à Cahors, avec M^{lle} Bousquet, fille du notaire, petite-fille de M. Galaux, maire de Saux.

Nous adressons à notre ami et à sa charmante compagne, nos sincères vœux de bonheur.

MONTCUQ. — Revue de gendarmerie.

Notre brigade de gendarmerie à cheval a été passée en revue vendredi matin.

Les diverses manœuvres et le tir à la cible ont été parfaits. M. Rossi, officier supérieur, s'est montré très satisfait et a adressé ses plus vifs éloges à nos braves gendarmes.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Orages et gelée. — Nous rappelons aux propriétaires de la commune de Figeac que M. le Contrôleur des contributions directes, assisté d'une commission spéciale, se rendra à la mairie le 16 octobre courant, à neuf heures du matin, pour recevoir les réclamations des victimes des orages et de la gelée.

Adresse au gouvernement. — Le conseil municipal de la ville de Figeac, réuni hors séance, a l'honneur de prier respectueusement M. le président du Conseil des ministres de vouloir bien agréer ses plus ardentés félicitations et ses remerciements les plus sympathiques, non seulement à l'occasion du remarquable discours prononcé par M. Combes, le lundi 6 octobre 1902, au banquet annuel du Comité du commerce et de l'industrie, mais encore pour la prudente énergie avec laquelle le ministre actuel prend la défense des intérêts de la France laïque et républicaine, notamment en ce qui concerne les congrégations religieuses et l'inévitable abrogation de la loi du 15 mars 1850, dite loi Falloux, dont le maintien pourrait, dans un bref délai, compromettre irrémédiablement l'unité morale de la nation.

LACAPPELLE-MARIVAL. — La foire.

Favorisée par un temps magnifique, notre foire du 8 a été très importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés. Voici les cours pratiqués : bœufs d'attelage, de 600 à 900 fr. ; veaux destinés à la boucherie, de 85 à 95 fr. les 100 kilos ; blé, à 17 à 17 fr. 50 l'hectolitre ; avoine, 7 à 7 fr. 50 ; volaille, 1 à 1 fr. 20 le kilo ; lièvres, de 5 à 6 fr. la pièce ; œufs, 85 à 90 c. la douzaine.

BÉDUER. — Incendie.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un violent incendie a détruit complètement une maison d'habitation de M. Vaysse, métayer de M. Cavarroc. Une grange située à proximité, contenant une grande quantité de foin et divers outils agricoles, a été la proie des flammes. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à sauver les bestiaux ; mais quelques cochons qui se trouvaient enfermés dans une étable de la grange n'ont pu être retirés. Les pertes sont évaluées à 5,000 fr. et couvertes par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

TOIRAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Toirac le dimanche 19 octobre, à 3 heures 1/2 du soir.

Sujet de la conférence : Les cultures rémunératrices.

CAJARC. — La Foire. — Favorisée par un temps superbe, la foire du 10 octobre a été très importante.

Voici les cours pratiqués :
Bœufs de labour, de 675 à 750 fr.
Veaux et moutons, de 75 à 80 cent. le kilo.

Porcelets, de 10 à 25 fr. pièce.
Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre.
Avoine, de 6 fr. 75 à 7 fr. 50 l'hectol.
Mats, de 9 fr. à 9 fr. 50 id.
Noix, 21 à 22 fr.
Volaille, de 50 à 55 c. la livre.
Lièvres, 5 à 6 fr. la pièce.
Perdreaux, 1 fr. 50 à 1 fr. 75.
Œufs, 70 et 75 cent. la douzaine.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Commencement d'incendie.

Quelques personnes stationnant rue de Paillès aperçurent samedi soir une vive clarté au premier étage de la maison Montet, distillateur, et entendirent crier un enfant dans l'appartement ; elles accoururent pour porter secours : l'enfant, environné par les flammes, n'avait heureusement pas encore été atteint. L'appareur municipal, auquel nous adressons nos félicitations, couvrit le feu avec des couvertures d'un lit et réussit ainsi à l'éteindre.

Le feu avait été occasionné par une lampe à essence que le jeune Montet, âgé de trois ou quatre ans, avait voulu allumer au foyer de la cheminée, en l'absence de sa mère.

La grêle. — Une véritable trombe de grêle a dévasté les récoltes des hameaux de Lescouls, les Vagues, La Forêt et Barbeyroux. Les vignes sont hachées. Les propriétaires sont dans la désolation.

MARTEL. — Revue de gendarmerie.

Nos gendarmes ont été passés en revue jeudi dernier par M. le lieutenant Bonnet, qui est reparti très satisfait de son inspection.

Arrestation.

Le nommé Louis Grandon, âgé de vingt-neuf ans, a été arrêté samedi dernier par notre gendarmerie, sous l'inculpation de vol de noix au préjudice de M. Péconjoul, limonadier.

GRAMAT. — La remonte.

Environ deux cents chevaux ont été présentés au comité, qui en a acheté seize seulement.

Nous devons signaler la conduite de M. le maréchal des logis de gendarmerie et de M. Capbal, limonadier. Grâce à leur dévouement, de graves accidents ont pu être évités : un jeune cheval échappé, parcourait à toute

allure la rue qui longe la gendarmerie, lorsque le maréchal des logis s'élança à la bride de l'animal, et avec l'aide de M. Capbal, parvint à le maîtriser.

AVIS

M. Aimé WILCKEN,
Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

PLUS de CAMBRIOLEURS!

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

BULLETIN FINANCIER

La Baisse de l'Extérieur survenant à la veille de la liquidation, qui en effet, commence demain par la réponse des primes a entraîné le recul de l'ensemble de la cote pour quelques valeurs et paraît avoir empêché la reprise sur certaines autres.

Nous retrouvons nos rentes sans changement : le 3 0/0 à 99,95 ; le 3 1/2 à 101,17.

Les établissements de Crédit n'ont guère varié, le Comptoir National d'Escompte à 581 ; le Crédit Foncier à 754 ; le Crédit Lyonnais à 1090 ; et la Société Générale à 615.

Affaires très calmes sur les chemins français, le Lyon cote 1425 ; le Nord 1840.

Nous retrouvons le Suez à 3860.

L'Extérieure que nous laissons samedi à 88,02, recule à 87,35 ; l'Italien clôture à 102,80 ; le Portugais à 31,92 ; le Russe 3 0/0 1891 cote 87.

Le Serbe 4 0/0 unifié, se traite à 76,10.

Le Turc D revient à 28,55 ; la Banque Ottomane 588.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
12 Dim.	+ 22	+ 11,5	771,5	Beau
13 Lundi	+ 18,5	+ 10	774	Beau
14 Mardi	+ 16	+ 8	768	Couvé

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable

D^r HERBIAU

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

III

Les tours de Tregenna

Mais sir John vint à mourir, et sur son lit de mort, il avait demandé à son fils consterné de faire de lady Cecil Clive, s'il pouvait obtenir son consentement, la future maîtresse de Tregenna.

— Tu l'aimeras, lui avait dit le vieillard. Qui pourrait t'en empêcher ? Elle est aussi belle que le jour et elle est aussi bonne qu'elle est belle. Il n'est aucune personne sur terre que je voudrais autant voir devenir ta femme que la fille de mon ami.

Arthur avait promis, et un Tregenna ne trahit jamais la promesse qu'il a fait à un ami ou à un ennemi.

Il se mit en voyage, comme nous l'avons dit : et pendant trois ans, il resta éloigné de

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

l'Angleterre.

A son retour, Cecil était dans sa dix-neuvième année, et c'était l'année où elle avait été présentée dans le monde, un deuil de famille l'en ayant tenue écartée jusque-là.

Ils se rencontrèrent dans le monde si gai, si gracieux, si brillant de Mayfair, et sir Arthur commença à se convaincre que Cecil n'était en aucune façon celle qu'il aurait choisie pour femme.

Elle était belle, c'est évident, douce, aimable, pure, fière ; mais elle aimait qu'on l'admirât.

Plusieurs poursuivants la recherchaient en mariage, et sir Arthur Tregenna se tint à l'arrière-plan et lui vit prodiguer ses sourires à tous ceux qui l'entouraient, quoique bien peu de ces sourires fussent à son adresse.

Elle ne savait rien de ce qui avait été conclu au lit de mort du père de sir Arthur, et son père à elle se trouvait être absent d'Angleterre lorsqu'elle fit sa première apparition dans le monde.

Avant la fin de cette saison, sir Arthur avait équipé son yacht et mis à la voile pour la Méditerranée.

Une nouvelle période de trois ans s'était écoulée, et il revenait avec les mêmes intentions qu'autrefois.

Il voulut faire un dernier effort pour obéir à son père.

S'il acquiescrait la conviction que Cecil était la femme qu'il croyait, elle ne serait jamais son épouse.

Deux hommes conversaient à peu de dis-

tance de lui, au moment où sir Arthur était plongé dans ses pensées.

Leurs paroles frappèrent ses oreilles ; ils ne semblaient pas faire attention à lui, et, perdu comme il l'était dans sa rêverie, il ne saisissait pas le sens de ce qu'ils disaient.

— Elle est partie ce matin, dites-vous Wyatt, disait l'un des deux interlocuteurs. Elle est allée dans le comté de Sussex, sans doute. Alors je n'irai pas à la réception de Clarges Street ce soir. Sans elle Londres n'est pour moi qu'un désert. De toutes les choses que le soleil éclaire, il n'en est pas d'aussi aimable, à beaucoup près, que la Reine Blanche.

— C'est ce que le pauvre Buccleith avait l'habitude de dire jusqu'au jour où elle repoussa sa demande et déterminait sa perte. C'est un fait curieux de philosophie naturelle que tous les hommes qui perdent la tête à cause de la Reine Blanche, tombent tout droit ensuite dans le malheur. Elle est pauvre comme une souris d'Eglise, et cependant, je crois, qu'elle a repoussé, durant cette saison, plus de demandes en mariage que la fille même du duc de Belviour, avec sa beauté, son nom et sa dot. Que pensez-vous qu'elle attende ?... une couronne ducal !...

— Le vieux Ruysland est insondable, et, croyez-le, il y a quelqu'un derrière. N'a-t-il pas été question chez Pratt d'un habitant de Cornouailles énormément riche, pour qui le vieil oiseau garde sa fille ? Elle est charmante, la Reine Blanche, et il ne faut pas avoir moins de trente mille livres de rente pour

pouvoir espérer l'obtenir.

— Je porte envie à ce naturel des Cornouailles, quel qu'il soit, qui doit l'épouser.

— Il s'appelle Tregenna... sir Arthur Tregenna ; il est immensément riche en mines d'étain, en pêcheries, et, avec tout cela, ce n'est qu'un fat, m'a-t-on dit.

Tout à coup, les jeunes dandys furent surpris de voir devant eux un gentilhomme de haute taille, au visage brûlé par le soleil, qui se levait de son fauteuil et les regardait en face en disant avec une hauteur mêlée d'étonnement :

— Je vous demande pardon ; je suis ce diable de fat de sir Arthur Tregenna. Si j'avais connu le sujet de votre conversation, je vous aurais interrompu plus tôt. Quoi vous honorez si peu le nom de la femme dont vous faites l'éloge, que vous le jetez à tous les échos d'une table d'hôtel.

Après ces paroles, accentuées par un froncement de sourcils hautain, le gentilhomme s'en alla, laissant les deux amis interloqués.

(A suivre)

Eviter les Contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable Nom

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNEDICT-HENRY RÉVOIL

XXXII

La délivrance

Victor paraissait endormi et ne remuait point. Creps alla s'étendre à ses côtés jusqu'à ce que le jour parut et vint éclairer la tente.

Il avait mangé un des oiseaux et mis l'autre dans son havre-sac car il avait encore faim et la tentation de dévorer cette autre pièce de rôti s'emparait parfois de lui. Mais alors il se disait que Donatus pouvait revenir de la chasse, sans avoir rien tué et que son pauvre ami, demandant une bouchée pour satisfaire sa faim, ne trouverait rien pour apaiser son appétit innassouvi.

Cette pensée l'avait retenu.

Le soleil pointait derrière les montagnes au moment où Kuik revint au campement et demanda avec anxiété à son ami Jean des nouvelles.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas des traités avec l'Agence Havas.

les de M. Victor.

S'il n'avait pas tué de venaison, le brave paysan ne revenait pas du moins les mains vides. Il rapportait un oiseau qui ressemblait fort à un corbeau et un quadrupède de l'espèce des rats.

A peine ces deux êtres des bois californiens eurent-ils été cuits devant le feu que les deux amis en prirent leur part mais ils gardèrent pour Victor les parties les plus délicates, cela va de soi, en qualité de malade.

— Ce repas m'a rendu toutes mes forces, et je reprends courage déclara Creps. Allons ! nous avons encore à concevoir quelque espérance d'arriver à bon port. Nous allons nous mettre en route et nous remarquerons jusqu'à ce que nous soyons sortis du désert. Afin de ne pas nous attarder nous porterons Victor à tour de rôle.

A peine Jean avait-il prononcé ces mots qu'il aperçut son pauvre ami debout, s'appuyant sur le pieu qui supportait la toile de la tente et les regardant, lui et Donatus avec un sourire placide.

Hélas ! la joie des deux camarades valides fut de peu de durée. Lorsque Roseman voulut mettre un pied devant l'autre, il fléchit et tomba lourdement sur le sol.

Jean et Donatus accoururent à son secours prirent le malade dans leurs bras, en lui adressant les paroles les plus affectueuses. Ces braves cœurs éprouvaient une appréhension épouvantable, car leur pauvre Victor était pâle comme s'il eût été mort.

Il prit les mains de ses deux amis et leur

dit d'une voix affaiblie, mais très distincte.

— Veuillez m'écouter, très chers, j'ai une prière à vous adresser. Je m'adresse à votre constante amitié dont vous m'avez donné tant de preuves jusqu'ici, promettez-moi d'accéder à mes vœux.

— Oui ! oui ! nous ferons ce que tu voudras : nous demanderai-tu nos vies, dirent à la fois Jean et Donatus.

— Voyez mon visage : je sens que je vais mourir. Il se peut que je lutte encore un jour ou deux contre la mort, mais jamais je ne retournerai dans la vallée de Sacramento.

Donatus supplia Victor de ne point parler ainsi, mais Creps ne pouvait pas même murmurer un mot, les pleurs coulaient le long de ses joues.

— Ecoutez-moi, mes amis, là, plus près, car je peux à peine parler, ajouta Victor. Vous avez tort de vous lamenter de la sorte. Je suis pour vous un empêchement à la délivrance que vous cherchez. Hélas ! en voulant me sauver, vous vous perdez peut-être. Je ne voudrais pas être convaincu que c'est moi qui pourrais être cause de votre mort, abandonnez-moi à mon triste sort. Croyez-moi, fuyez de toutes vos forces, pour sortir de ce désert, et mettre à couvert vos vies précieuses.

Les deux camarades de Victor déclarèrent qu'ils ne consentiraient jamais à une pareille cruauté. Ils vivraient avec lui, ou périeraient ensemble.

— Vous m'aimez bien, je le sais, ajouta Victor, mais j'ose croire que vous êtes persuadés

à votre tour de mou affection pour vous. Pourquoi vouloir faire trois victimes au lieu d'une ? Soyez raisonnables. Vous devez retourner au pays afin de porter à ma mère, à Lucie, mes derniers adieux. Vous leurs direz que j'ai quitté la vie en prononçant leurs noms chéris, adorés et que mon dernier souffle a été employé à prier pour elles.

Creps et Donatus, désespérés, s'étaient agenouillés aux deux côtés de leur ami agonisant.

Tout d'un coup Donatus se leva et saisissant le lasso et la hache, il dit à son ami Jean :

— Ce n'est pas en pleurant que l'on dompte le malheur. Restez avec M. Victor et parvenez à le consoler, moi je vais chercher le moyen de lui rendre la vie.

Une demi heure après le brave garçon revenait avec une sorte d'échelle sur le dos. C'était une sorte de claie façonnée aux deux longues perches très solides, séparées en deux par quelques morceaux de bois retenus avec deux perches par la corde du lasso et entre lesquels il avait amoncelé des brindilles de petites branches et des feuilles de façon à former matelas.

Donatus jeta cette claie par terre en disant :

— Voilà ce que c'est. Nous allons étendre là-dessus notre toile de la tente et nos couvertures formeront un oreiller pour notre ami. Oh ! pas un mot de plus, M. Victor, vous ne pouvez refuser ! d'ailleurs en ce moment vous n'êtes point le maître.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur BALDY, épicier, à la Brassalie, commune de Francoulès, sont invités à se rendre le **vendredi 24 octobre** courant, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal pour être consultés sur la composition de l'état des créanciers et donner leur avis sur la nomination du syndic définitif et celle de contrôleurs.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 12 octobre 1902.

V^o Nacla Courrier du Dimanche. — Lélia : Un député. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — M^o Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELABRE
D'ARBUSSON
Général : Pousse, Tonx,
Gourme. — Boite : Trois fr.
VENDEL, Pl^o Suc^o, NANTES (S. & O)
GRAND PRIX
(C^o V^o) Paris Exp. 1900.

Dép. MM. Castet, Fayret, Palamans et tous pharmaciens

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursions sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay* : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0.1344. — Deuxième classe, de 0.09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande* à *Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^o, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^o, à un voyage retour, avec arrêts fa-

cultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04 x 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cautejets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestale, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N^o 5 (Orléans)

Do 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le *Croisic*, *Guérande*, *Saint-Nazaire*, *Savenay*, *Questembert*, *Plœrmel*, *Vannes*, *Aray-Pontivy*, *Quiberon*, *Le Palais (Belle-Ile-en-Mer)*, *Lorient*, *Quimperlé*, *Rosporden*, *Concarneau*, *Quimper*, *Douarnenez*, *Pont-l'Abbé*, *Château*, *lin*.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cautejets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Lalouque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestale, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs

ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VINICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1902

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange ; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 10 Septembre au 10 Octobre inclus ; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera d'un mois.

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant : A. GOESLANT.